



Jette, le 30 avril 2020

Chers Parents,

Chers Élèves,

Comme vous l'avez très certainement appris en suivant les actualités, le Conseil National de Sécurité a décidé de permettre la réouverture progressive des écoles à partir du 18 mai 2020. Cette rentrée ne concernera pas tous les élèves et se déroulera en plusieurs phases.

- Les élèves de 6<sup>ème</sup> année secondaire, à partir du 18 mai ;
- Les élèves de 2<sup>ème</sup> année secondaire, à partir du 25 mai ;
- Sous réserve des capacités organisationnelles, les élèves qui doivent faire l'objet d'un suivi spécifique en raison de difficultés scolaires, à partir du 25 mai.

Pour les élèves de 2<sup>ème</sup> et de 6<sup>ème</sup> années, outre la consolidation des connaissances travaillées pendant le confinement, de nouveaux apprentissages seront proposés lorsque les élèves seront présents en classe.

Il est bien clair dans notre esprit que nous ferons reprendre le chemin de l'école à nos élèves et à notre équipe éducative **qu'à la seule et unique condition que toutes les mesures servant à protéger la santé de ceux-ci aient pu être prises.** Les dates de reprises évoquées ci-dessus pourraient être postposées si nous ne pouvions rencontrer toutes les demandes se trouvant dans la circulaire 7550 de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour chacune des années concernées par une reprise partielle en présentiel, une circulaire détaillant les modalités pratiques vous sera envoyée la semaine précédant la reprise théorique des cours. Nous pouvons d'ores et déjà vous informer du fait que nous limiterons la venue des élèves de sixième année à deux journées par semaine et celle des élèves de deuxième année à deux matinées par semaine.

En ce qui concerne la continuité des apprentissages à distance à partir du 4 mai, nous devons vous signaler qu'il sera dorénavant permis aux professeurs des cours de moins de 4 heures de donner également du travail à leurs élèves. Les balises évoquées dans les circulaires 7515 et 7541 restent d'application, à savoir que les travaux ne peuvent en aucune manière porter sur des apprentissages qui n'ont pas été abordés préalablement en classe et qu'ils doivent s'inscrire dans une logique de remédiation-consolidation-dépassement. Ces travaux à domicile ne peuvent pas faire l'objet d'une évaluation sommative, mais bien d'une évaluation formative (sans notation). Il est évident que les enseignants qui donnent du travail le font en respectant le principe suivant : le nombre d'heures de travail qu'ils demandent pour la semaine concernée ne peut dépasser la moitié du nombre d'heures hebdomadaires de ce cours.

Les parents des élèves qui sont victimes de la fracture numérique peuvent demander de l'aide à l'école en téléphonant au secrétariat de l'école.

En ce qui concerne les délibérations de juin 2020, il nous est impossible de communiquer, à l'heure actuelle, sur ce sujet. Dès que nous aurons reçu des informations précises de nos instances, nous reviendrons vers vous pour vous les expliciter.

Nous rappelons aux parents qu'une possibilité de garderie reste offerte, même si nous les invitons à privilégier une autre alternative de garde. Si vous n'avez pas d'autre possibilité de garde, il vous est demandé de compléter le formulaire en ligne (<https://www.sacre-coeur-jette.be/secondaire/infos-coronavirus-covid-19/>) afin que nous puissions prévoir l'encadrement nécessaire.

Veillez croire, Chers Parents, Chers Élèves, à notre entier dévouement.

K. Lucas  
Directrice

D. Santy  
Directeur adjoint